

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La PESD et la Roumaine : une brique supplémentaire dans la construction de "l'Union européenne de défense?"  
**Autor:** Dupuy, Emmanuel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346701>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Europe

### La PESD et la Roumanie : une brique supplémentaire dans la construction de « l'Union européenne de défense » ?

**Emmanuel Dupuy**

Président de l'Institut prospective et sécurité de l'Europe (IPSE).

L'Année de la Francophonie organisée à Bucarest, à quelques semaines de la tenue du XI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, à la fin du mois de novembre 2006, a vu l'organisation élargie à 68 Etats qu'ils soient membres à part entière, observateurs ou membres associés - dont désormais Chypre, l'Albanie, la Serbie et l'Ukraine, représentant désormais plus de 175 millions de locuteurs. Ainsi, a-t-on pu constater une indéniable « européanisation » que vient confirmer la multiplication par trois des Etats membres de l'organisation intergouvernementale depuis 35 ans, qui se traduit en terme de locuteurs francophones : 10% sont issus d'Etats européens membres de l'OIF alors que ce chiffre est de 11% pour l'Afrique.

Bien évidemment, l'adhésion, le 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne est un important facteur qui replace au cœur des débats les frontières de l'Europe et relance le débat quant à son approfondissement et son élargissement.

Ce débat d'une actualité brûlante nous amènera à évoquer non seulement les éléments géopolitiques de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne, mais aussi toute une série de thématiques liées à l'adhésion des deux pays, en mars 2004, à l'OTAN, concrétisant ainsi l'axe « Washington Londres Bucarest » ardemment souhaité par l'actuel président Traian Basescu, qui parle désormais ouvertement de sa stratégie de la mer Noire, qu'il souhaite voir inscrite à l'agenda européen et qui a été établie plus ou moins formellement depuis que la Roumanie « patiente » au sein du Partenariat pour la Paix depuis 1994. N'oublions pas la Géorgie, qui souhaite intégrer l'Alliance atlantique d'ici 2009...

Nul doute d'ailleurs que la tenue du Sommet de la Francophonie de novembre 2006, au Palais du peuple, ne soit un galop d'essai du point de vue des autorités roumaines, particulièrement soucieuses de démontrer à ses partenaires sa capacité à accueillir le prochain Sommet de l'OTAN en 2008. A moins qu'il n'ait lieu à Lisbonne, qui a lui aussi montré de nombreux gages de solidarité transatlantique, comme le confirme le Sommet atlantique des Açores sur l'Irak en mars 2003. C'est d'autant plus important que près de 1 000 soldats roumains participent à l'opération ENDURING FREEDOM tandis que 788 soldats roumains sont engagés dans les Opérations de Maintien de la Paix - OMP - de l'ONU et que l'on évoque l'installation d'une

à quatre « bases » d'entraînement américaines en Roumanie et en Bulgarie, sans oublier les facilités accordées à la CIA suite à la preuve de détention et interrogatoires de présumés terroristes sur le sol roumain...

### L'élargissement de l'UE au cœur de la géopolitique de la mer Noire

Ainsi, faut-il considérer un certain nombre d'éléments qui sont parfaitement dans l'actualité, puisque s'est tenu à Bucarest, les 4 et 5 juin derniers, un important Sommet sur la Mer Noire. A cet effet, la relance du Conseil de Coopération de la Mer Noire - CCMN, réunissant onze Etats<sup>1</sup> depuis la « Déclaration du Bosphore » du 25 juin 1992, dont la dernière réunion du *Black Sea Forum* s'est tenue en juin dernier, est un exemple d'intégration régionale sur lequel l'UE devra s'appuyer à l'avenir. On évoque même une euro-région de la mer noire laissant la porte ouverte aux futurs membres après l'intégration, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, de la Roumanie et de la Bulgarie.

Il en va ainsi de l'intérêt manifeste de la Roumanie pour la zone de la mer Noire et la logique de l'intégration régionale actuellement en cours, tels que l'a exprimé le Président Traian Basescu à travers l'élargissement du GUAM regroupant la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie depuis le milieu des années 90 et peut-être la Roumanie dès 2007. Cette coopération régionale, élargie non seulement aux questions économiques mais désormais à des considérations d'ordre stratégiques et dont la conséquence devrait inscrire la promotion de la démocratie et la défense des droits de l'Homme comme principales préoccupations pour les nouveaux entrants, sont aussi au cœur du débat sur la visibilité de l'UE.

Le règlement des conflits dits « gelés », à l'instar de la Transnistrie à la frontière moldavo-ukrainienne, ou encore en Ossétie du Sud et en Abkhazie en Géorgie, est un autre exemple qui caractérise l'attente d'Europe...ici aujourd'hui et demain ailleurs.

De ce point de vue, l'intérêt de l'UE se manifeste par la politique européenne de voisinage (PEV), lancée en mai 2004 dans la foulée de l'élargissement des 10 nouveaux Etats membres, visant à créer un lien de solidarité avec les Etats riverains tant

<sup>1</sup> Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Grèce, Moldavie, Roumanie, Fédération de Russie, Turquie, Ukraine.

avec ceux de la mer Méditerranée que de la mer Noire : Algérie, Biélorussie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Moldavie, Maroc, Syrie, Tunisie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie et l'Autorité palestinienne.

L'UE a d'ailleurs décidé de se pencher sur l'espace stratégique de la mer Noire, en élaborant le document « Synergie de la mer Noire » qui sera discuté vraisemblablement en avril ou mai 2007 au niveau des ministres des Affaires étrangères de l'UE en vue de son adoption lors du sommet de juin prochain, confirmant ainsi l'intérêt oriental manifesté par la Présidence allemande.

Ce document, d'une portée non négligeable, indique clairement l'intention de pérenniser des rencontres régulières entre ministres des Affaires étrangères des Etats de la région<sup>2</sup> aux côtés de la Troïka de l'UE<sup>3</sup>, du Haut-Représentant pour la PESC et du Commissaire européen aux Affaires extérieures.

Les sujets autour de la place de la Roumanie et de la région de la mer Noire dans l'UE ne manquent pas : promotion des droits de l'Homme, lutte contre l'immigration clandestine et les trafics en tout genre, en premier desquels les armes légères et la drogue, règlement des conflits « gelés » -Ossétie du Sud en Géorgie, celui du Nagorny- Haut Karabakh opposant l'Arménie à l'Azerbaïdjan ou encore en Transnistrie en Moldavie-, protection des approvisionnements énergétiques pétroliers et gaziers en provenance de la mer Caspienne et transitant soit par cargo ou oléoducs, à l'instar du BTC, du nom de l'oléoduc partant de Bakou, transitant par la Géorgie et aboutissant à Ceyhan en Turquie.

Par ailleurs, le cadre de la Déclaration de Borjomi, signée par les présidents géorgien Mikhaïl Saakachvili et ukrainien Viktor Iouchtchenko le 12 août 2005, annonçant la création d'une « Communauté de choix démocratique », allant de la mer Baltique à la mer Caspienne et s'inscrivant dans la foulée des révolutions dites « colorées »<sup>4</sup> est un autre facteur qui pose le cadre géopolitique régional tant pour la Bulgarie que la Roumanie.

Il s'agit également d'un débat qui s'inscrit dans une thématique beaucoup plus large impliquant les liens tout à fait particuliers unissant les pays à l'Union européenne, mais bien évidemment aussi la Russie puisque la géopolitique des hydrocarbures, l'indépendance des sources d'approvisionnements énergétiques ainsi que l'équilibre des puissances dans la région, caractérisée par une présence américaine de plus en plus forte, marquée par la présence de bases en Roumanie et en Bulgarie, a apporté de nouveaux éléments dans un contexte déjà complexe.

### La Roumanie, nouvel acteur stratégique pour la PESD

L'adhésion de la Roumanie, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, vient compléter un processus d'intégration et de stabilisation globale en matière de sécurité, engagée depuis son adhésion à l'OTAN en 2004. La Roumanie est ainsi membre de plusieurs organisations multilatérales habilitées à conduire des opérations de maintien de la paix : ONU depuis 1955, OSCE depuis 1973, OTAN depuis mars 2004. La Roumanie a également le statut d'associé partenaire de l'UEO depuis 1994.

Les Roumains sont ainsi fortement désireux de se positionner comme acteurs pivots dans le cadre du processus d'intégration régionale en mer Noire, par le biais du Conseil de Coopération

<sup>2</sup> Roumanie, Bulgarie, Grèce, Russie, Turquie, Ukraine, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Moldavie.

<sup>3</sup> La Troïka réunit les pays qui assure la présidence effective de l'UE pendant 6 mois, celui qui lui succédera et le président de la Commission européenne, conformément aux dispositions du Traité de Nice de 2001.

<sup>4</sup> « Révolution de la rose » en Géorgie en 2003, « révolution orange » en Ukraine en 2004 - auxquelles l'on a coutume d'associer la « révolution des tulipes » au Kirghizstan en 2005, voir même celles les ayant précédé en Slovaquie en 1998 et en Serbie en 2000.

de la Mer Noire – CCMM, relancé à l'occasion de la tenue en juin 2006, du *Black Sea Forum* à Bucarest. En témoigne l'action déterminée des forces navales dans le cadre de l'opération ACTIVE ENDEAVOUR, des exercices menés par l'OTAN en mer Noire, le dernier en date étant en juin dernier, et l'activation possible de la *Black Sea For*, contre le terrorisme international et la menace que ce dernier fait peser sur la sécurité des approvisionnements énergétiques, éléments stratégiques dont l'UE a pleinement pris conscience, enfin !

Par ailleurs, la Roumanie souhaitant intégrer l'organisation d'intégration régionale du GUAM, souhaite inscrire en synergie l'action de ses forces armées dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD), notamment à travers les groupements tactiques (Battle Groups 1 500), sa volonté d'élargir ses capacités de réaction rapide au volet air et terre, ainsi que les dispositifs en matière de « Nation cadre », qui pourraient la voir s'associer à l'Italie, la Grèce, la Turquie et la Bulgarie et Chypre sur le flanc Est de l'UE et de l'OTAN. Enfin, la création en mai 2006 d'une Force Européenne de Gendarmerie (FGE-EUROGENDFOR réunissant l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France) pourrait fortement intéresser la gendarmerie roumaine, une fois pleinement dans l'UE.

La position géographique particulière, avec le débouché du Danube, sa façade sur la mer Noire et comme zone tampon de l'influence russe en Europe -la Roumanie est limitrophe tant de l'Ukraine, longtemps dans le giron de Moscou et de la Moldavie, où stationnent encore - en Transnistrie - des troupes russes-, ainsi que la contribution roumaine aux opérations de la paix qui a par ailleurs toujours été substantielle, tant dans sa dimension de formation militaire que de maintien de la paix en font d'ailleurs unes des armées les mieux formées pour la sécurité collective. 788 hommes répartis notamment en Irak, Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, tant sous mandat de l'ONU, de l'UE, de l'OSCE, de l'OTAN

Cet engagement s'exprime ainsi, par exemple, dans les Balkans, pour la prévention des conflits, la gestion des crises, y compris par des opérations d'appui à la paix ou encore à travers l'OCSE, à laquelle la Roumanie participe activement dans le cadre de la réhabilitation post-conflits.

Dès lors, plusieurs axes prioritaires engagent la Roumanie dans une politique extérieure offensive à l'étranger. Le plus important d'entre eux réside dans l'intégration recherchée et accélérée de la Roumanie dans les missions sous mandat de l'OTAN. Deux types de missions à l'étranger se dégagent :

- Le premier s'inscrit dans le cadre des opérations de paix dans les Balkans, à la fois sous mandat de l'UE en Bosnie-Herzégovine (engageant des éléments de police militaire, de transport logistique et de structures de renseignement dans le cadre de l'EUFOR), et dans le cadre de l'opération OTAN à Sarajevo, en Macédoine et au Kosovo - KFOR (compagnie d'infanterie, personnel d'état-major et structure intégrée de renseignement) ;
- Le second engage les forces roumaines dans de très nombreuses missions d'observateurs et de moniteurs sous l'égide de l'ONU et de l'OSCE, afin de prévenir la reprises des hostilités, participer à la planification du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants, le soutien de l'aide humanitaire, la surveillance des populations réfugiées et l'élaboration des stratégies militaires et civiles de reconstruction. Ce sont ainsi 248 observateurs militaires et policiers qui agissent sous mandat de l'ONU et deux officiers instructeurs roumains qui participent à la mission de l'OSCE en Georgie.

En Afghanistan, la Roumanie est aussi activement présente depuis janvier 2002 (au sein de l'ISAF et de l'Opération ENDURING FREEDOM avec près de 950 hommes depuis août 2005, principalement des formations d'infanterie. Comme en Irak, une importante mission d'instruction de l'Armée nationale afghane - ANA training - incombe au détachement roumain à Kandahar. Les forces roumaines assurent en outre, en 2006, le soutien renseignement du commandement de la Brigade multinationale à Kaboul et la sécurité des points stratégiques et des personnels, via des détachements de plus en plus importants de policiers militaires.

C'est donc bien à une spécialisation roumaine que l'on assiste dans le cadre des différentes missions évoquées. Celle-ci tend ainsi à mettre en avant son expérience tant dans la formation des troupes étrangères sur place, en état-major de liaison ou encore via l'accueil en Roumanie ; de l'autre, le soutien des capacités de renseignement.

Ainsi, le Sommet de Riga en novembre 2006 est venu confirmer la nécessité de réaffirmer le caractère strictement militaire et défensif de l'Alliance, obligeant en quelque sorte l'Europe des 27 à parler d'une seule et même voix, comme nous y incitait du reste Henri Kissinger...

Dans ce contexte, comprendre en quoi et comment l'Europe, forte de ses 450 millions d'habitants -soit plus que les Etats-Unis et la Russie réunies- première puissance commerciale mondiale, capitalisant ainsi 1/4 des richesses planétaires et réunissant 4 des membres du G8 - France, Italie, Allemagne et Grande-Bretagne, premier contributeur en matière d'Aide Publique au Développement en direction des pays les moins

avancés, est devenue un acteur global en matière de politique étrangère, de commerce extérieur, de sécurité et de défense est donc un sujet d'importance stratégique.

L'Union européenne n'est du reste pas en retard, sur le papier, du point de vue de l'affirmation d'une autonomisation de sa Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD), qui est, depuis le Traité de Maastricht de 1993, au service de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC), réduisant d'autant l'impact de la notion d'Identité Européenne de sécurité et de Défense (IESD) dans l'OTAN.

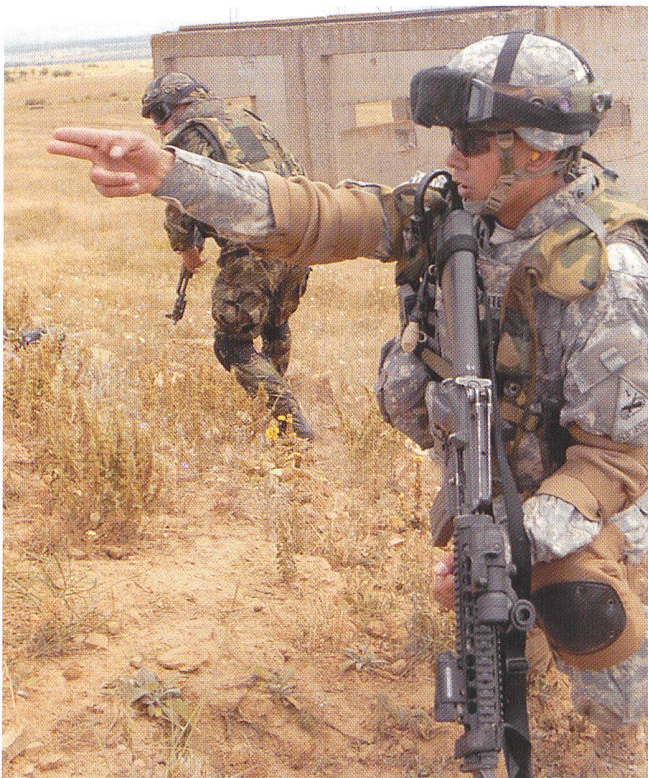
Cette « Union européenne de défense » est l'expression la plus aboutie du phénomène de duplication/association/Coopération entre l'UE et l'OTAN, eu égard aux différents outils à disposition, notamment dans le cadre du dispositif dit de « Berlin + ». Un exemple concret en est la coopération franco-roumaine dans le cadre du dernier exercice maritime de l'OTAN en mer Noire en juin dernier, qui a vu la France participer avec 12 *Mirage*, stationnés sur la base aérienne de Constanza et quelques navires de guerre.

C'est sans doute le Haut Représentant pour la Politique extérieure de l'UE, Javier Solana, qui résume le mieux, dans le cadre de la Stratégie européenne de sécurité au sous-titre évocateur *Pour une Europe sûre dans un monde meilleur* (décembre 2003), la réalité de la PESC aujourd'hui : « une sorte de philosophie générale de l'action dans le monde assimilant implicitement le concept onusien de responsabilité de protéger ».

L'UE est ainsi un des piliers d'action et de stabilité d'action du multilatéralisme. Cette logique de sécurité « coopérative » vient ainsi en appui des résolutions du Conseil de sécurité des



Nations-unies sous le chapitre VII de la Charte de l'ONU, c'est-à-dire dans les missions baptisées *Military Operations Other than War* (MOoTW) tant du point de vue de celles s'apparentant à du soutien de la paix (*Peace Support Operations* - PSO - englobant les phases de *peace keeping, peace enforcement, conflict prevention, peace making et peace building*) que celles engageant ses militaires dans du soutien logistique aux opérations humanitaires, l'aide aux populations réfugiées, l'assistance en cas de pandémies ou de catastrophes naturelles. Il s'agit donc bel et bien de comprendre que l'UE revêt pleinement le caractère de puissance pluridimensionnelle, dont le socle est constitué de « briques constitutives » que sont des valeurs, une Constitution ou un traité, comme celui de Nice sous lequel nous vivons toujours depuis 2001, des droits fondamentaux, des capacités d'actions et un volontarisme politique sans faille. Ajoutons-y un Euro, devenue monnaie de référence et qui avec la hausse du prix du baril de brut, consolide son assise face au dollar.



Bref, tout cela pourrait se résumer par le fait que l'UE cherche à relever un double défi :

- celui de la sécurité collective (intérieur à l'UE et au-delà de ses frontières) partout où ses intérêts vitaux et stratégiques peuvent être menacés - à la fois sur le plan économique, commercial, qu'au niveau de la sécurité des ressortissants et que de l'existence de ses valeurs, que sont les ressources patrimoniales héritées de son histoire, grâce à l'universalisme de sa culture, qui ont façonnés tant son identité tout en garantissant sa cohésion que s'inscrivant dans un dessein politique (territoires, institutions, droits fondamentaux, liens culturels) ;
- celui de la promotion d'un système de valeurs et d'intérêts plus spécifiques à chacun des Etats membres, dans le but d'être un modèle d'intégration régionale.

D'où la mise en commun des ressources individuelles pour l'intérêt de tous. D'où également l'acceptation de la responsabilité mutuelle.

Celles-ci peuvent être caractérisées de deux manières :

- pas de recours ou menaces de recours à la coercition sans raison ;
- prise en compte des mesures appropriées en cas de violation flagrante des engagements souscrits par l'UE dans le cadre de traités, accords et conventions internationales.

Ce sont ainsi ces « briques constitutives » qui forment les valeurs à usage interne (démocratie et sécurité interne) mais aussi externe (gestion des crises). Parmi ces briques constitutives, l'on pourrait citer :

- Les normes démocratiques contenues dans les différents Traités, dont l'Article VI - titre 1 du Traité de Nice, qui stipule que l'Union est « *fondée sur les principes de liberté, de démocratie, du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'Etat de droit (...)* principes qui sont communs aux Etats membres ».
- La Charte des Droits fondamentaux depuis sa rédaction en décembre 2000, dont les principaux sont la dignité, les libertés, l'égalité, la solidarité, la citoyenneté et la justice.
- Les 12 critères de Copenhague que sont des institutions stables, la primauté du droit, la promotion des droits de l'homme et le respect des minorités et leurs protections (rappelons à cet effet, que le projet de loi sur la question des minorités n'est toujours pas adopté par le Parlement roumain, bien que le pays ait adopté depuis plusieurs années la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe, adoptée en 1995. Domaine ô combien important eu égard aux 2,8 millions de Roms qui ont intégré l'UE en même temps que les deux nouveaux entrants).
- L'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (1994), pour laquelle 100 millions d'Euro sont prévus.
- La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg, celle de Justice au Luxembourg et enfin la Cour Pénale Internationale, créée en 2004.
- Le processus lancé par la Commission européenne autour de la promotion des droits de l'Homme et la démocratie dans les pays tiers (mai 2007).

Bref, tout ceci tend à prouver que l'UE développe, grâce à la PESC, une volonté normative (valeurs, Constitution, Droits fondamentaux) et des impératifs politico-militaires. Ceux-ci se divisent en ce qu'il est convenu d'appeler la *Soft power* - traduisible par « diffusion subtile par la persuasion d'une idée ou d'un concept » et le *Hard power*, soit « la volonté d'imposer sont point de vue de manière plus autoritaire ou préemptoire ».

E.D.

**Emmanuel Dupuy** est Président de l'Institut prospective et sécurité de l'Europe (IPSE). Il est aussi responsable du Pôle relations internationales du Cabinet d'ingénierie stratégique pour la sécurité (CI2S), chercheur associé au Centre de droit pénal international et d'analyse des conflits (CDPIAC, rattaché à l'Université des sciences sociales de Toulouse 1). Enseignant associé à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan et membre du Pôle d'excellence « Sécurité européenne » du CREC. Membre du Réseau francophone de recherche sur les opérations de maintien de la paix (ROP - CERIU - Université de Montréal). Il est aussi journaliste-collaborateur du mensuel francophone *Arabies*.